

00
BURKINA FÀSO

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2008- 291 /PRES
promulguant la loi n° 025-2008/AN du
06 mai 2008 portant loi d'orientation des
transports terrestres au Burkina Faso.

**LE PRESIDENT DU FASO,
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,**

VU la Constitution ;

VU la lettre n°2008-035AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 26 mai 2008 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 025-2008/AN du 06 mai 2008 portant loi d'orientation des transports terrestres au Burkina Faso ;

DECRETE

ARTICLE 1 : Est promulguée la loi n° 025-2008/AN du 06 mai 2008 portant loi d'orientation des transports terrestres au Burkina Faso.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

; Ouagadougou, le 9 juin 2008

